

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2877

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« au cœur du »

les mots :

« , ainsi que la nécessité d'assurer la pérennité financière des régimes de retraite et de favoriser la convergence entre ces régimes, afin de renforcer le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure la convergence entre les régimes dans les principes fondateurs du système de retraite. Il prévoit la mise en place à l'horizon 2020 d'un régime de retraite universel par répartition.